



*Centre de Gestion
de la Fonction Publique Territoriale
du Gard*

ARRETE N° I/B-2017-69
LISTE D'APTITUDE
AU TITRE DE LA PROMOTION INTERNE 2017

TECHNICIEN
**(Pour le C.E des Agents de Maîtrise et
les Adjoints techniques principaux 1^{ère} classe)**

Madame Reine Bouvier, Présidente du Centre de Gestion du Gard,
Chevalier de la Légion d'Honneur,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 23, 39 et 44,

Vu le décret n° 2010-1357 du 9 novembre 2010, portant statut particulier du cadre d'emplois des Techniciens Territoriaux, notamment son article 7,

Vu le décret n° 85-1229 du 20 novembre 1985 relatif aux conditions générales de recrutement des agents de la fonction publique territoriale, notamment ses articles 17 et 18,

Vu l'avis de la commission administrative paritaire du 20 juin 2017,

Arrête

Article 1^{er} : La liste d'aptitude pour l'accès au grade de Technicien Territorial au titre de la promotion interne avec effet au **1^{er} juillet 2017** est fixée comme suit :

MULEDDA Michel	→	Mairie de COMPS
LONGO Bernard	→	OPH LOGIS CEVENOL
SANCHEZ Jean-Pierre	→	Mairie de BELLEGARDE

Article 2 : Ampliation du présent arrêté :
transmise au représentant de l'Etat,
publiée sur le site internet cdg30.fr,
notifiée aux collectivités

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Transmis au contrôle de légalité le :
Affiché le :

Fait à NIMES, le 30 juin 2017,

La Présidente

Reine BOUVIER